

3 Décembre 2019



Chers acteurs du système,

Aujourd'hui 3 décembre 2019 marque le quinzième anniversaire de la Commission Nationale des Marchés Publics. Depuis sa création par le décret du 3 décembre 2004 fixant la réglementation des marchés publics de Services, de Fournitures et de Travaux, cette institution qui a pour mission d'assurer la régulation et le contrôle du système de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public, est devenue l'une des instances les plus importantes du pays.

Comme vous le savez, les marchés publics constituent un maillon important de la fourniture de services publics, de la bonne gouvernance et de l'économie durable avec une croissance inclusive. À travers le monde, les gouvernements dépensent chaque année environ 9.500 milliards de dollars pour les marchés publics. Cela signifie que les dépenses publiques représentent une bonne part du PIB des États (en moyenne 12 à 20% dans les pays de l'OCDE et 18 à 20% au niveau de l'Union Européenne). Cette proportion peut être plus importante dans les pays en développement.

La passation de marchés est un élément clé dans la gestion de projet de toute institution car elle a pour effet de susciter et de réguler un mécanisme d'interactions entre le secteur public et les opérateurs économiques. Point n'est besoin de défendre l'importance de la CNMP en tant que garant du bon fonctionnement du système de passation et de gestion des marchés publics.

Ainsi, la commémoration de sa quinzième année d'existence est pour la CNMP l'occasion opportune de jeter un regard rétrospectif sur les actions menées depuis sa création et d'aborder les grands défis qui se présentent aujourd'hui. Nous y reviendrons tout au long de ce mois. Cependant, en attendant la réalisation de cet exercice, nous devons signaler que notre institution a déjà accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de sa politique en matière de marchés publics. Ses travaux sont soutenus par un cadre législatif exhaustif regroupant, entre autres, une loi et 30 Arrêtés d'application qui assurent la régulation du système. Autant dire que l'institution dispose aujourd'hui d'une panoplie d'outils bien plus vaste qu'à ses débuts.

En vue d'assurer la mise en œuvre de la législation en vigueur, nous avons enclenché au cours de ces dernières années une profonde réforme du système de passation et de gestion des marchés publics. Cette réforme qui embrasse presque toutes les composantes dudit système vise à favoriser une concurrence loyale, susceptible de faciliter la participation des fournisseurs aux appels d'offres tout en permettant aux autorités contractantes d'obtenir la meilleure qualité au meilleur prix. L'opérationnalisation de cette réforme s'exécute au moyen de plans d'action glissants qui ont permis de réaliser plusieurs activités, notamment la promotion de la mise en place de Commissions Ministérielles des Marchés Publics et de Commissions Spécialisées des Marchés Publics (CMMP / CSMP) dans la plupart des ministères et des organismes autonomes, la formation en passation des marchés des acteurs de la commande publique, en particulier les membres des dites commissions, les fournisseurs et les représentants des collectivités territoriales.

À cette énumération, il convient de signaler les travaux suivants :

- La tenue d'un colloque sur les marchés publics qui a permis aux différentes instances en charge de la commande publique de débattre des principaux obstacles qui nuisent jusque-là à une application intégrale des prescrits en matière de passation des marchés publics ;
- La réalisation d'un audit des marchés publics qui visait deux (2) objectifs : d'une part, vérifier la régularité des processus de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics conclus entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015, afin de mesurer le degré de respect, par les autorités contractantes, des dispositions et procédures prescrites au niveau de la réglementation relative aux marchés publics ; de l'autre, renforcer les capacités des firmes d'expertise comptable haïtiennes en vue de les rendre aptes à mener des missions similaires dans les prochaines années ;
- La réalisation, en collaboration avec la Communauté Caribéenne (CARICOM), de deux (2) journées de Consultation sur les procédures communautaires avec des représentants des secteurs public et privé et de la société civile.

L'appropriation du cadre législatif mis en place a déjà produit certains résultats chez les autorités contractantes. De nos jours, des signes de

changement sont visibles chez beaucoup d'entre elles qui utilisent les outils mis à leur disposition pour assurer l'efficacité de la commande publique. Certains organismes acheteurs ont déjà pu faire la preuve qu'en appliquant les règles, ils obtenaient la meilleure qualité au meilleur prix possible.

Pourtant l'importance des progrès enregistrés ne doit dissimuler ni la persistance de certains problèmes graves, ni les obstacles qui continuent à s'opposer à l'application réelle des règles de la transparence, d'éthique, de libre accès dans la passation des marchés publics.

Je souhaiterais, à présent, me tourner vers l'avenir en disant que les prochaines interventions de la CNMP reposent avant tout sur un plan stratégique couvrant la période 2020-2025, document qui articule l'ensemble des priorités programmatiques de la CNMP pour les cinq prochaines années. Certes, la responsabilité d'assurer le succès du processus en cours incombe en premier lieu à l'équipe de la CNMP. Cependant, cette réforme réclame des efforts gigantesques qui nécessitent la participation de tous les acteurs du système.

Je dois terminer en signalant que les avancées importantes que nous avons enregistrées n'ont été possibles que parce que chacun d'entre nous, quel que soit son rang, a joué son rôle dans la mise en œuvre des différents programmes.

Ainsi, c'est pour moi l'occasion de remercier l'équipe de la CNMP pour le travail que nous avons accompli ensemble pendant les quinze années et d'anticiper sur les quinze prochaines années.

Ad multos años !

Florient JEAN MARI
Coordonnateur